



Réf. Farde e-Assemblées : 2472364

N° OJ : 111

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

Objet : Asbl "Géopolis".- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2022;

Considérant que l'asbl Géopolis demande un subside de 5.000,00 EUR pour le fonctionnement de l'association;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 5.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl Géopolis.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2022.

Annexes :